

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DEVE 151 Communication relative à deux arrêtés préfectoraux autorisant et réglementant, au titre du Code de l'Environnement, l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1er relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R512-39 ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris l'informe de deux autorisations préfectorales relatives à l'exploitation d'installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Acte est donné à M. le Maire de Paris de sa communication relative aux arrêtés d'autorisation délivrés à :

- la société UNIBETON, pour exploiter une centrale à béton située quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine),

- la SCI CNIT Développement, pour exploiter une installation de combustion, une centrale de production d'eau glacée, un dépôt de fioul domestique et 8 tours aéroréfrigérantes situé place Carpeaux route de la Demi-lune à Puteaux (Hauts-de-Seine).